

Monsieur Le Président,

Vous avez demandé la réservation d'une salle pour tenir une réunion publique sur les conséquences du LIEN sur la vie à Combaillaux.

J'ai le regret de vous annoncer que ce genre de débat a eu lieu en son temps.

Je vous rappelle que plusieurs réunions publiques sur Combaillaux et les communes voisines ont eu lieu sur le LIEN lors des débats sur la DUP.

Vous avez pu, vous-même et les membres de votre association, vous exprimer sur le sujet et particulièrement sur les conséquences du LIEN sur la vie à Combaillaux.

Aujourd'hui c'est le temps des actions constructives – Ce LIEN est en cours de réalisation et les Elus, les Associations et le Conseil départemental ont pour mission d'étudier toutes les mesures de protections des populations pour que cet équipement d'intérêt public soit le mieux intégré possible. Du 31 janvier au 2 mars, le Conseil départemental propose au grand public et donc aussi aux associations comme la vôtre , une consultation sur les adaptations demandées par la Mission régionale d'autorité environnementale ; Je vous engage donc à y répondre ou inviter vos adhérents à le faire.

La Mairie de Combaillaux vous accorde des salles pour vos assemblées générale et je vous engage à aborder ces points dans ce cadre.

Si la Mairie décide de faire une réunion publique sur le LIEN, vous en serez informé et comme les fois précédentes, vous pourrez vous y exprimer.

De plus, en cette période de crise sanitaire, il ne semble pas judicieux, important et urgent de proposer une réunion publique sur ce sujet – vous avez probablement remarqué que toutes nos réunions publiques ont été ajournées et transformées en échanges via les outils numériques.

En conséquence, je ne vous accorde pas l'autorisation d'occuper une salle publique le 16 février comme sous l'avez demandé à notre secrétariat.

Cordialement,

Le Maire